



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **25 octobre 2010**

Délibération n° 2010-1799

commission principale : **proximité et environnement**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Participation au Téléthon - Conventions avec EcoFolio et l'Association française de lutte contre les myopathies - Année 2010**

service : **Direction de la propreté**

Rapporteur : Monsieur Ferraro

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 154

Date de convocation du Conseil : 15 octobre 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 27 octobre 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Mmes Peytavin, Frih, MM. Rivalta, Assi, Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bab-Hamed, M. Balme, Mme Bargoin, M. Barret, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabrier, Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Fournel, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Imbert Y., Imbert A., Jacquet, Joly, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Meunier, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Mme Pesson, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, MM. Roche, Rudigoz, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vincent, Vurpas.

Absents excusés : MM. Darne J. (pouvoir à M. Darne JC.), Charrier (pouvoir à M. Touleron), Daclin (pouvoir à M. Kimelfeld), Abadie (pouvoir à M. Reppelin), Bernard R. (pouvoir à M. Corazzol), Blein (pouvoir à M. Ferraro), Vesco (pouvoir à M. Desbos), Julien-Laferrière (pouvoir à M. Flaconnèche), Mme Ait-Maten (pouvoir à M. David G.), MM. Barthélémy, Chabert (pouvoir à M. Gignoux), Mmes Chevallier (pouvoir à M. Coste), Chevassus-Masia (pouvoir à Mme Bargoin), MM. Forissier (pouvoir à M. Meunier), Galliano (pouvoir à M. Suchet), Huguet (pouvoir à M. Quiniou), Justet (pouvoir à M. Longueval), Lyonnet (pouvoir à M. Grivel), Ollivier (pouvoir à M. Pillon), Mmes Palleja, Pierron (pouvoir à Mme Bab-Hamed), M. Pili (pouvoir à M. Sturla), Mme Roger-Dalbert (pouvoir à M. Desseigne), MM. Rousseau (pouvoir à M. Guimet), Sangalli (pouvoir à M. Vergiat), Touraine (pouvoir à Mme Tifra), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Vial (pouvoir à M. Gléréan), Mme Yéréman.

Absents non excusés : Mme Bailly-Maitre, MM. Giordano, Louis, Mme Perrin-Gilbert, M. Réale.

Séance publique du 25 octobre 2010**Délibération n° 2010-1799**

commission principale : proximité et environnement

objet : **Participation au Téléthon - Conventions avec EcoFolio et l'Association française de lutte contre les myopathies - Année 2010**

service : Direction de la propreté

Le Conseil,

Vu le rapport du 6 octobre 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La direction de la propreté de la Communauté urbaine de Lyon propose de reconduire son engagement à l'occasion du Téléthon 2010 dans une action caritative avec le partenariat d'EcoFolio.

L'opération Téléthon 2009 a été l'occasion de collecter, sur l'ensemble du territoire communautaire, avec l'aide des bénévoles au sein des communes, des papiers, journaux, magazines et de verser l'équivalent de 14 760 € au profit de l'Association française contre les myopathies.

Aujourd'hui, les papiers, journaux, magazines, annuaires et catalogues font partie des matériaux collectés dans les bacs verts. EcoFolio est l'éco-organisme chargé réglementairement de verser aux communes et aux intercommunalités des soutiens financiers proportionnels à cette collecte.

L'opération menée lors du Téléthon 2010 consisterait en la collecte sélective de papiers, les 3 et 4 décembre 2010, dont l'équivalent financier sera versé à l'Association française contre les myopathies (AFM).

Participer au Téléthon 2010 par ce biais serait l'occasion, une nouvelle fois, de sensibiliser les habitants aux consignes de tri et de renouveler cette action de solidarité. Elle s'inscrirait dans le cadre de la stratégie de gestion des déchets de la Communauté urbaine en favorisant la valorisation matière, en réduisant l'enfouissement et en limitant l'incinération.

Pendant les deux jours de l'opération, les habitants seraient invités à déposer leurs vieux papiers qui seraient pesés de manières régulières dans différents points de l'agglomération. Un point central sera aménagé à l'Hôtel de ville de Villeurbanne afin d'afficher les quantités collectées sur l'ensemble de l'agglomération et son équivalent en euros.

Afin de répondre à l'objectif d'augmenter de 50 % les recettes et donc la participation financière au Téléthon 2010, les tonnages collectés doivent être plus conséquents. Il est proposé de développer deux actions spécifiques :

- profiter de la tenue du salon Pollutec qui se déroule du 30 novembre au 3 décembre 2010, pour mettre en œuvre, en partenariat avec le salon, une collecte sélective du papier sur l'ensemble des halls d'Eurexpo,
- comptabiliser dans l'opération les quantités de papiers collectés au sein des déchèteries communautaires, les 2 et 3 décembre, afin de les cumuler aux tonnages collectés dans les points de collecte des communes participantes. A cette occasion, les professionnels se verraient accéder gratuitement aux déchèteries pour cet apport exclusif de papier.

Les engagements des différents partenaires feraient l'objet, pour chacun d'eux, d'une convention ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

1° - Décide d'organiser une opération exceptionnelle de collecte sélective dans le cadre du Téléthon les 3 et 4 décembre 2010.

2° - Renonce, au profit de l'Association française contre les myopathies (AFM), à percevoir la subvention d'EcoFolio, correspondant au soutien lié au tonnage de papiers collectés, dans la limite de 22 000 €.

3° - Approuve les conventions à passer entre la Communauté urbaine de Lyon, l'AFM et EcoFolio.

4° - Autorise :

a) - monsieur le Président à signer lesdites conventions,

b) - à titre exceptionnel, les 2 et 3 décembre 2010, à déroger au règlement des déchèteries concernant les conditions d'accès des professionnels apportant uniquement du papier.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 27 octobre 2010.